Réf. Farde e-Assemblées : 2688257

N° OJ : **116**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Subsides Climat (GIEP).- Déconnexion toitures à Laeken.- Montant total : 320.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau du 23.10.2000;

Vu la Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 23.10.2007 ;

Vu l'Ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau approuvée par la Région de Bruxelles-Capitale du 20.10.2006 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 24.09.2010 ;

Vu le troisième Plan régional de gestion de l'eau (2022-2027) approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 22.06.2023 ;

Vu l'axe 5 du Plan régional de gestion de l'eau (2022-2027) qui rassemble les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques d'inondation et qui met l'accent à la gestion à la parcelle les eaux de pluies exceptionnelles pour ne les renvoyer vers l'aval qu'à débit nul ou limité ;

Vu la décision prise par le Collège des Bourgmestres et Échevins en date du 25/11/2021 (point « Etudes eaux pluviales ») de définir un périmètre prioritaire en matière de prévention des risques d'inondations à Laeken et de renforcer l'attention qui y est apportée par les services de la Ville ;

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022 pour l'année 2030, visant à perméabiliser ou déconnecter des égouts au minimum 250.000 m² de surfaces imperméables dans la zone d'intervention prioritaire du bassin versant du Molenbeek ;

Considérant que d'ici 2050, le coût annuel par habitant des dommages causés aux infrastructures par les inondations est estimé à 55 €/habitant/an par l'étude «Evaluation de l'impact socio-économique du changement climatique en Belgique» commandée par la Commission nationale du Climat en 2020, réalisée par VITO, Kenter et Ecores ;

Considérant que si le quartier de Laeken n'a que 21 % de son territoire qui est situé en zone à risque d'inondations, il s'agit du quartier de la Ville de Bruxelles le plus touché par les inondations, et ce de manière récurrente ;

Considérant que le collecteur du Molenbeek et le collecteur Clémentine (situé sous l'avenue Houba-de Strooper) atteignent leur capacité maximale lors de fortes pluies, principalement en raison des eaux pluviales de ruissellement provenant du plateau du Heysel et acheminées via le collecteur Clémentine, et que cette surcharge entraîne des inondations en aval du plateau du Heysel ;

Considérant dès lors qu'il est indispensable d'intervenir rapidement pour endiguer les risques d'inondation qui menacent spécifiquement Laeken et le grand nombre d'habitants concernés ;

Considérant que, pour remédier à cette situation, l'UO Climat et Ville en transition a lancé une campagne de sensibilisation des acteurs à Laeken pour les sensibiliser à la thématique de l'eau et au besoin de diminuer leurs rejets dans le réseau d'égouttage afin de réduire le risque d'inondations en aval, à la fois en volume et en fréquence ;

Considérant que, l'UO Climat et Ville en transition a financé par subsides en 2021, 2023 et 2024 et via le marché stock des études hydro de la Ville, en collaboration avec des acteurs disposant de grandes surfaces de toitures et de zones imperméabilisées sur le plateau du Heysel — à savoir le Trade Mart, le Foyer Laekenois, Brussels Expo, Primerose, Comensia et CHU Brugmann — des études et travaux distincts de déconnexion des eaux pluviales visant à identifier des possibilités et effectuer des travaux pour réduire leurs rejets dans le réseau d'égouttage, afin de diminuer le risque d'inondation à Laeken, tant en volume qu'en fréquence ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude sur la déconnexion des toitures pour Brussels International Trade Mart et sur la base des négociations avec l'acteur concerné, des solutions à court et à long terme ont été concrétisées, notamment une déconnexion du parking P1 de 13.600 m² et une déconnexion de 70 % de la pluie annuelle des parkings P4, P3, P8, P2, P9 et Dock 1, représentant un total de 25.100 m² ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude sur la déconnexion des toitures pour le Foyer Laekenois et sur base des négociations avec l'acteur concerné, des solutions à court et à long terme ont été concrétisées, notamment pour (i) îlot 'de Wand' (Laeken), une déconnexion de deux bâtiments sociaux et déminéralisation de la cour de basket, représentant un total de 650 m² et pour (ii) la Cité Modèle, une déconnexion des bâtiments CM2 et CM4, le sentier du Zircon et l'allée du Rubis, représentant un total de 3.130 m² et une déconnexion potentielle de 35.580 m² projetée à long terme.

Considérant que, dans le cadre de l'étude sur la déconnexion des toitures pour Brussels Expo et sur base des négociations avec l'acteur concerné, des solutions à court et à long terme ont été concrétisées, notamment : une déconnexion des palais 5, 6, 7 et la moitié du palais 4, représentant un total de 55.000 m² et une déconnexion de 60 % de la pluie annuelle des palais 3, 9, l'autre moitié du palais 4 et l'infrastructure autour des palais, représentant un total de 30.000 m² dans le cadre des rénovations sur site projeté à long terme ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude sur la déconnexion des toitures pour Primerose et sur base des négociations avec l'acteur concerné, des solutions à court terme ont été concrétisées, notamment : la déconnexion du hall du Tennis de 1.350 m² ; ces travaux ont aussi comme but la prévention des coulées de terre battue dans la rue du Heysel, problème récurrent remonté régulièrement par les habitants du quartier ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude hydro sur la déconnexion des toitures pour Comensia et sur base des négociations avec l'acteur concerné, des solutions à court et à long terme ont été concrétisées, notamment : la déconnexion des immeubles de logements sociaux dans le quartier Verregat, représentant une surface de 6.500 m² et la rénovation de leur citernes ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude hydro en amont du master plan pour le site Horta - CHU Brugmann et sur base des négociations avec l'acteur concerné, les quick-wins pour CHU Brugmann ont été concrétisées, notamment : la déconnexion des surfaces imperméables et des toitures dans sept zones, représentant une surface totale de 8.125 m² ;

Considérant l'intérêt de financer les propriétaires privés sur le plateau du Heysel, disposant de vastes parcelles de terrain, pour déconnecter leurs toitures et surfaces minéralisées, ce qui peut entraîner un allégement significatif de la pression sur le réseau d'égouts lors des fortes pluies, ainsi que la réduction des débordements dans la Senne et le canal, ainsi que le renforcement de la biodiversité et la rafraîchissement en été en raison de l'évapotranspiration et la recharge des nappes phréatiques, ainsi que la réduction du coût d'un bassin d'orage à Laeken pour l'eau de pluie du Bassin Versant de Molenbeek ;

Considérant que, dans ce cadre, la srl Brussels International Trade Mart, la scrl Le Foyer Laekenois, la sc Comensia, l'asbl Les Amis du Primerose et l'association hospitalière CHU Brugmann ont introduit des formulaires de demande de subside pour lancer les travaux proposés et négociés afin de contribuer à la lutte contre les inondations sur le territoire de Laeken ;

Considérant que la surface totale à déconnecter indiquée dans les formulaires de demande de subside représente 16,4 % de l'objectif global de déconnexion de 250.000 m² fixé pour la zone d'intervention prioritaire du bassin versant du Molenbeek à l'horizon 2030, et que, compte tenu des projets de déconnexion déjà réalisés et programmés dans cette zone, la mise en œuvre des travaux proposés dans les demandes de subside 2025 porterait à 23,8 % la part de l'objectif global déjà atteinte ;

Considérant que les études et travaux de déconnexion susmentionnés sur des terrains privés nécessitent un investissement via des subsides et que, en tenant compte du potentiel de déconnexion identifié ci-dessus des acteurs à long terme, cela correspond à un coût estimé de 7,79 EUR par m² de surface déconnectée et de 125 EUR/m³ de dispositif d'infiltration, indépendamment des résultats d'études ou des opportunités futurs résultant de la campagne de sensibilisation de l'UO Climat et Ville en transition ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE:

Article 1: L'octroi de subsides à la srl Brussels International Trade Mart, à la scrl Le Foyer Laekenois, à la sc Comensia, à l'asbl Les Amis du Primerose et à l'association hospitalière CHU Brugmann pour l'exécution de travaux de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) est adopté.

Article 2: L'engagement de ces subsides est adopté selon la répartition suivante:

- 100.000,00 EUR à l'article 87906/51251 du budget extraordinaire de 2025 en faveur de la srl Brussels International Trade Mart ;
- 25.000,00 EUR à l'article 87906/51252 du budget extraordinaire de 2025 en faveur de la scrl Le Foyer Laekenois ;
- 75.000,00 EUR à l'article 87906/51252 du budget extraordinaire de 2025 en faveur de la sc Comensia ;
- 30.000,00 EUR à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire de 2025 en faveur de l'asbl Les Amis du Primerose;
- 90.000,00 EUR à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire de 2025 en faveur de l'association hospitalière CHU Brugmann.

Article 3: Le financement de ces dépenses par l'emprunt est adopté ;

Article 4: La liquidation de ces dépenses sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle est adoptée ;

Article 5: Le Collège est chargé des modalités d'éxécution.

Annexes :